

AIDES ET SUBVENTIONS

Les produits ez-Wheel permettent une électrification simple et rapide de toutes applications de manutention manuelle et ainsi réduire les efforts de poussée pour le déplacement de charges.

Cela permet la réduction des troubles musculo - squelettiques et d'améliorer les conditions de travail.

Les acquéreurs de produits ez-Wheel peuvent donc bénéficier d'aides et de subventions destinées aux entreprises sensibles à l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés.

Voici une liste des **différents dispositifs** et **leurs fonctionnements** :

Le F.A.C.T, Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Le FACT est un dispositif qui a pour objet d'apporter une aide financière versée, sous forme de subvention publique, aux entreprises et branches professionnelles concevant et mettant en œuvre des mesures d'amélioration des conditions de travail et contribuant à une meilleure prévention des risques professionnels.

Peuvent bénéficier du FACT :

- Les entreprises et établissements dont l'effectif est inférieur à 250 salariés
- Plusieurs entreprises regroupées sur un territoire, par secteur ou en interprofessionnel, pour traiter de manière collective, une action d'amélioration des conditions de travail
- Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles de branches nationales ou leur représentation régionale ou locale

Le montant du dispositif :

- 1 000€ / jour pour les entreprises dans une limite de 15 jours pour de l'accompagnement et conseil pour le projet
- 1 000€ / jour pour les groupes d'entreprise dans une limite de 13 jours.
- 50% du montant dans la limite de 50 000€ peut être financé par le FACT pour la réalisation du projet

La procédure de l'appel à projet :

- Téléchargement du dossier et envoi de celui-ci à l'ARACT de la région de l'entreprise à l'attention du Service Prévention.

<http://www.anact.fr/web/services/FACT>

Le F.N.S.P, Fonds National de Soutien relatif à la Pénibilité.

Le FNSP contribue au financement de travaux ou d'actions d'expertise, d'ingénierie, de tutorat, de formation, d'évaluation ou de promotion menés par les branches et les entreprises en faveur de la prévention de la pénibilité.

AIDES ET SUBVENTIONS

Peuvent bénéficier du FNSP :

Toutes les entreprises cotisant pour l'ensemble de ses salariés au régime général de la sécurité sociale peuvent bénéficier de ce fond.

Les projets visés par ce fond doivent être présentés en 2012 ou 2013 et être terminés au plus tard au 30 septembre 2014.

Le montant de la subvention est :

- Plafonné à 100 000€ et ne peut dépasser 70% des coûts totaux du projet.

La procédure de l'appel à projet :

- Téléchargement du dossier et envoi de celui-ci à la CARSAT de la région de l'entreprise à l'attention du Service Prévention.

http://www.travailler-mieux.gouv.fr/IMG/pdf/FNSP_dossier_entreprise_pdf_Anime_DEF4.pdf

L'OPPBTP, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics a également mis en place un dispositif de subvention.

L'OPPBTP soutient les petites entreprises dans leur démarche de lutte contre la pénibilité en lançant un dispositif de subvention qui leur permet de se voir financer une partie du matériel améliorant leurs conditions de travail.

Peuvent bénéficier du dispositif OPPBTP :

Toute entreprise adhérente à l'OPPBTP de moins de 150 salariés et acquéreuse de matériel palliant ou réduisant les facteurs de risques liés à la pénibilité.

Le montant du dispositif :

- de 2 000,00 € HT à 5 000,00 € HT : subvention de 50 % du montant
- de 5 000,00 € HT à 10 000,00 € HT : subvention de 30 % du montant
- de 10 000,00 € HT à 15 000,00 € HT : subvention de 20 % du montant
- au-dessus de 15 000,00 € HT : subvention maximale de 5 000,00 € (cumul des 3 tranches 2 500,00 € + 1 500,00 € + 1 000,00 €)

La procédure du dispositif :

Toute entreprise intéressée par la subvention pénibilité peut prendre contact avec l'agence OPPBTP dont elle dépend (retrouvez les coordonnées de l'agence OPPBTP : <http://www.oppbtp.com/Ou-nous-trouver>), qui l'informerait des modalités du dispositif.

AIDES ET SUBVENTIONS

Il existe aussi des aides à **l'insertion** et au **maintien des travailleurs handicapés**.

Secteur Public

L'aide pour le secteur public cible tous les agents de la fonction territoriale, hospitalière ou d'état et est attribuée par le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Les aides peuvent financer du conseil ou de l'aménagement de poste sur présentation de devis.

Ces aides peuvent être rétroactives jusqu'à 1 an après l'aménagement.

Montant de l'aide :

Les aides peuvent financer en totalité l'aménagement du poste de travail jusqu'à 10 000€.

La procédure de l'aide :

Pour en bénéficier, les établissements doivent se mettre en relation avec les Centre De Gestion (CDG) de leur département.

<http://www.fiphfp.fr/spip.php?rubrique52>

Secteur Privé

Pour le secteur privé, l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) est l'organisme en charge de l'accord et de l'obtention d'aides ou de subventions pour les travailleurs handicapés.

Montant de l'aide :

Les aides et subventions de AGEFIPH consistent en un cofinancement du projet avec l'entreprise.

Le montant et le pourcentage de cofinancement est déterminé par l'AGEFIPH lors du montage du dossier.

La procédure de l'aide :

Pour en bénéficier, l'entreprise doit se mettre en relation avec l'AGEFIPH, le pôle emploi ou le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés)

<http://www.agefiph.fr/L-Agefiph/L-Agefiph-dans-votre-region>

Les Associations Régionales (ARACT)

Alsace :	03 89 29 29 50	Aquitaine :	05 56 79 63 30
Auvergne :	04 73 44 35 35	Bourgogne :	03 80 50 99 86
Bretagne :	02 23 44 01 44	Centre :	02 38 42 20 60
Champagne-Ardenne :	03 26 26 26 26	Corse :	04 95 10 94 20
Franche-Comté :	03 81 25 52 80	Guyane :	05 94 25 23 63
Ile-de-France :	01 53 40 90 40	Languedoc-Roussillon :	04 99 52 61 40
Limousin :	05 55 11 05 60	Lorraine :	03 87 75 18 57
Martinique :	05 96 66 67 60	Midi-Pyrénées :	05 62 73 74 10
Nord-Pas-de-Calais :	03 28 38 03 50	Basse-Normandie :	02 31 46 13 90
Haute-Normandie :	02 32 81 56 40	PACA :	04 42 90 30 20
Pays de la Loire :	02 41 73 00 22	Picardie :	03 22 91 45 10
Poitou-Charentes :	05 49 52 25 78	Réunion :	02 62 41 52 32
Rhône-Alpes :	04 37 65 49 70	Guadeloupe :	05 90 60 73 82

AIDES ET SUBVENTIONS

Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

Caisse régional	Adresse	CP	Ville	Contact		
				Nom	Tel	Courriel
CARSAT ALSACE MOSELLE	14, rue Adolphe Seyboth CS 10 392	67010	STRASBOURG CEDEX	Pascal SCHOCH	03 88 14 33 00	pascal.schoch@cramam.cnamts.fr
CARSAT AQUITAINE	Quartier du lac 80, avenue de la Jallère	33053	BORDEAUX CEDEX	Bernard MENU	05 56 11 64 31	prevdin@carsat-aquitaine.fr
CARSAT AUVERGNE	48-50 boulevard Lafayette	63058	CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	Micheline VALENTE	04 73 42 70 31	micheline.valente@carsat-auvergne.fr
CARSAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE	ZAE Cap Nord - 38, rue de Cracovie	21044	DIJON CEDEX	Patrick FERRY	03 80 70 50 50	patrick.ferry@carsat-bfc.fr
CARSAT BRETAGNE	236, rue de Châteaugiron	35030	RENNES CEDEX 9	Jean-Michel FOUGERES	02 99 26 70 09	drp.direction@carsat-bretagne.fr
CARSAT CENTRE	36 rue Xaintrailles	45033	ORLEANS CEDEX 1	Denis LEGRET	02 38 79 70 10	denis.legret@carsat-centre.fr
CARSAT CENTRE OUEST	4 rue de la Reynie	87037	LIMOGES CEDEX	Patrick BARDET	05 55 45 39 02	patrick.bardet@carsat-centreouest.fr
CARSAT LANGUEDOC ROUSSILLON	29, cours Gambetta	34068	MONTPELLIER CEDEX 2	Jean-Claude COMBAUD	04 67 12 95 30	jean-claude.combaud@carsat-lr.fr
CARSAT MIDI PYRENEES	2, rue Georges Vivent	31065	TOULOUSE CEDEX 9	Bruno VINCI	05 62 14 88 21	bruno.vinci@carsat-mp.fr
CARSAT NORD EST	81/85, rue de Metz	54073	NANCY CEDEX	Agnès CRIGNON	03 83 34 15 34	pife@carsat-nordest.fr
CARSAT NORD PICARDIE	11, allée Vauban	59662	VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Myriam BRION	03 20 05 79 39	contratprevention@carsat-nordpicardie.fr
CARSAT NORMANDIE	Avenue du Grand Cours	76028	ROUEN CEDEX	Arnaud ASSELIN	02 35 03 45 45	arnaud.asselin@carsat-normandie.fr
CARSAT PAYS DE LA LOIRE	2, place de Bretagne	44932	NANTES CEDEX 9	Jean-Michel BACHELOT	02 51 72 84 21	jean-michel.bachelot@carsat-pl.fr
CARSAT RHONE ALPES	26 rue d'Aubigny	69436	LYON CEDEX 3	Gaëlle POSTIC	04 72 91 96 96	fonds.penibilite@carsat-ra.fr
CARSAT SUD EST	35, rue George	13386	MARSEILLE CEDEX 20	Bernard GIRAUD	08 21 10 13 13	bernard.giraud@carsat-sudest.fr
CGSS GUADELOUPE	Immeuble CGRR - 4ème étage Rue Paul Lacave	97110	POINTE A PITRE	Annick MINATCHY-CELMA	05 90 21 46 00	annick.minatchy-celma@cgss-guadeloupe.fr
CGSS GUYANE	Espace Turenne Radamonthe Route de Raban BP n°7015	97307	CAYENNE CEDEX	Jean-Pierre POLLET	05 94 29 83 04	jean-pierre.pollet@cgss-guyane.fr
CGSS MARTINIQUE	Place d'Armes	97210	LE LAMENTIN CEDEX 2	Evelyne PARA	05 96 66 51 31	prevention972@cgss-martinique.fr
CGSS REUNION	DPRP 4 Bd Doret	97704	SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9	Alain IGLICKI	02 62 90 47 00	alain.iglicki@cgss.re
CRAM ILE DE France	17-19 place de l'Argonne	75019	PARIS	Jocelyne HUYBRECHTS	01 40 05 39 39	fnsf@cramif.cnamts.fr